

# JOURNAL DE LA HAYE.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

|              |          |            |
|--------------|----------|------------|
|              | La Haye. | Provinces. |
| Sur un an    | 26 fl.   | 30 fl.     |
| » 6 mois     | 14 »     | 16 »       |
| » trois mois | 7 »      | 8 »        |

PAIX DES INSERTIONS.

Les premières 5 lignes, à 50 timbre  
compris et 10 cts. par ligne en sus.

BUREAU DE LA REDACTION.

à La Haye, Spui, n° 75.  
BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES  
ANNONCES,  
Chez M. van Weelden, libraire,  
et chez les Héritiers Houban,  
braires, Lungu Postan, à La Haye.  
Les lettres et paquets doivent être  
envoyés à la direction trans de post.

LA HAYE, 15 Mars.

Une nouvelle importante circule depuis hier dans la résidence et ailleurs. La version qu'on en trouve dans quelques-uns de nos journaux n'étant pas tout-à-fait exacte, nous croyons rendre service à nos lecteurs en leur communiquant les renseignements que nous venons de recevoir sur ce sujet, et dont nous croyons pouvoir garantir la fidélité.

Avant-hier, le Roi a fait appeler spontanément le président de la Seconde Chambre des Etats-Généraux, et lui a fait connaître que n'ayant rien de plus à cœur que de satisfaire aux vœux raisonnables de son fidèle peuple, S. M. était disposée à apporter à la Loi-Fondamentale existante tous les changements que le Roi et les Etats-Généraux, d'un commun accord, jugeraient nécessaires au bien-être de la Nation, indépendamment des projets récemment présentés en vertu de la promesse royale du mois d'octobre dernier, et qui étaient basés sur les vœux exprimés, en 1815, par la majorité de la Chambre elle-même, et après toutes les nouvelles que nous recevons, cette importante détermination, dont S. M. a pris l'initiative tout à fait spontanément, a produit dans le pays l'impression la plus favorable; on la considère comme devant consolider l'union et la concorde qui existent si heureusement entre le Roi et la nation, et comme étant propre à affermir encore davantage sur des bases solides et durables le bonheur et le salut de la patrie.

On nous communique à l'instant l'importante nouvelle suivante: Tous les ministres ont aujourd'hui fait connaître au Roi que leurs devoirs leur imposaient l'obligation de démissionner respectueusement S. M. d'accepter leur démission et de les remplacer dans leurs fonctions respectives.

Le Roi a accepté la démission des ministres et les a invités à continuer de remplir provisoirement leurs fonctions.

Bourse d'Amsterdam du 14 mars.

L'aspect favorable du marché d'hier, en ce qui concerne les fonds hollandais, s'est soutenu aujourd'hui, et il s'y est manifesté une nouvelle hausse, hausse qui a été le résultat de la nouvelle importante arrivée de La Haye. (Voir le premier article du journal de ce jour.)

Les fonds hollandais, principalement les intégrales, ont donné lieu à des affaires très animées. On a également remarqué que les transactions étaient assez actives en fonds russes, autrichiens et espagnols.

C'est par erreur qu'on avait annoncé que la liquidation des affaires de la société de commerce avait eu lieu hier, c'est seulement aujourd'hui qu'elle s'opère.

Dernier cours à 5 heures. Intégrales 2 1/2%, 44 3/8; Ard. à 510 liv. 9 3/8, 3 1/2%, 18 1/4.

Des pouvoirs aux commissaires du gouvernement en France.

Circulaire du ministre de l'intérieur.

La circulaire qui vous est parvenue et qui a été publiée traitait vos devoirs. Il importe que j'entre avec vous dans quelques détails, et que je précise plus nettement ce que j'attends de votre patriotisme, maintenant que, par vos soins, la République est proclamée.

Dans plusieurs départements on m'a demandé quels étaient vos pouvoirs. Le citoyen ministre de la guerre s'en est inquiété et ce qui tout d'abord vous a été communiqué, c'est à vous de voir d'entre vous lequel d'entre vous a eu le plus de vue vis-à-vis de la magistrature; enfin la garde nationale, les élections surtout, doivent être l'objet de votre constante occupation.

§ 1<sup>er</sup>. Quels sont vos pouvoirs?

Agent d'une autorité révolutionnaire, vous êtes révolutionnaire au nom du peuple vous a imposé le mandat de faire proclamer, de confirmer, de défendre. Pour l'accomplissement de cette tâche, vous devez inventer de nouvelles formes, vous ne relevez que de votre conscience, vous devez faire ce que les circonstances exigent pour le salut public.

Grâce à nos efforts, cette mission n'a rien de terrible. Jusqu'ici vous n'avez eu à braver aucune résistance sérieuse, et vous avez pu demeurer calme dans votre force; il ne faut cependant pas se faire illusion sur l'état du pays. Les sentiments républicains y doivent être vivement excités, et pour cela il faut continuer les fonctions politiques à des hommes sûrs et sympathiques. Partout les préfets et sous-préfets doivent être changés; dans quelques localités on pourra leur maintenir; c'est à vous de bien comprendre aux populations que vous ne pouvez conserver ceux qui ont été nommés par le pouvoir d'ancien régime.

La nomination des fonctionnaires remplaçant ces fonctionnaires vous appartient. Vous n'avez à vous occuper de toutes les fois que vous devez quelque hésitation. Choisissez les fonctionnaires des hommes appartenant à l'ordre républicain; vous ne les prendrez dans l'arondissement même que si vous les saurez dégagés d'esprit de coterie; n'écartez pas les jeunes gens, et la jeunesse est le privilège de cet âge, et la République a besoin de ces belles qualités.

Vous pourriez aussi au remplacement des maires et des adjoints. Vous les désignerez provisoirement, en les investissant du pouvoir ordinaire. Si les conseils municipaux sont hostiles, vous les dissoudrez, et, de concert avec les maires, vous constituerez une municipalité provisoire; mais vous n'aurez recours à cette mesure que dans un cas de rigoureuse nécessité. Je crois que la grande majorité des conseils municipaux peut être conservée; en mettant à leur tête des chefs honnêtes.

§ 2. Vos rapports avec les chefs militaires.

Vous exercez les pouvoirs de l'autorité exécutive; la force armée est donc sous vos ordres. Vous la requérez, vous la mettez en mouvement; vous pouvez même, dans les cas graves, suspendre un chef de corps, en m'en référant immédiatement. Mais vous devez apporter de grands ménagements dans cette partie de vos fonctions. Tout ce qui, de votre part, blesserait la juste susceptibilité des chefs de corps ou du soldat, serait une faute inexcusable. J'ai appris que, dans plusieurs départements, les commissaires n'ont pas établi sur-le-champ un lien entre eux et l'autorité militaire; je m'en étonne et vous invite à ne pas manquer à ces règles si simples de bonne politique et de convenance. L'armée a montré dans ces derniers événements sa vive sympathie à la cause républicaine, il faut se la rattacher de plus en plus. Elle est peuple comme nous, elle est la première barrière qui s'opposerait à une invasion. Elle va entrer pour la première fois en possession de droits politiques. Honorez-la donc, et conciliez-vous les bons sentiments de ceux qui la commandent; n'oubliez pas non plus que vos pouvoirs ne sauraient toucher à la discipline. Ils se résument en ces deux mots: Vous servir de la force militaire ou la contenir, et la gagner par des témoignages d'estime et de cordialité.

§ 3. Vos rapports avec la magistrature.

La magistrature ne relève de l'autorité exécutive que dans le cercle précis tracé par les lois. Vous exigerez des parquets un concours dévoué; partout où vous ne le rencontrerez pas, en n'indiquant le nom de ceux que recommandent leur droiture et leur fermeté. J'en ferai immédiatement part au ministre de la justice. Quant à la magistrature inamovible, vous la surveillerez, et si quelque un de ses membres se montre publiquement hostile, vous pourriez user du droit de suspension que vous confère votre autorité souveraine.

§ 4. La garde nationale.

Vous recevrez de moi des instructions détaillées sur l'organisation de la milice civique. J'ai tâché d'y pourvoir et j'ai résolu toutes les difficultés que vous pouvez rencontrer. Celles qui naîtront d'obstacles imprévus et locaux seront levées par votre patriotisme. En faisant procéder aux élections, vous vous conformerez aux directives du gouvernement, c'est-à-dire que, par dérogation à la loi de 1831, vous n'avez pas à nommer tous les officiers sans exception par les gardes nationales, en commençant par les grades supérieurs. Vous surveillerez soigneusement l'action des sous-commissaires et des municipalités, et vous les obligerez à vous rendre un compte exact de leurs opérations.

§ 5. Les élections.

Les élections sont votre grande œuvre; elles doivent être le salut du pays. C'est de la composition de l'assemblée qui dépendent nos destinées. Il faut qu'elle soit animée de l'esprit révolutionnaire; nous marchons à la guerre civile et à l'anarchie; à ce sujet, mettez-vous en garde contre les insinuations des hommes de double visage qui, après avoir servi le royaume, se disent les serviteurs du peuple. Ceux-là vous trompent, et vous devez leur refuser votre appui. Sachez-bien que, pour briguer l'honneur de siéger à l'assemblée nationale, il faut être pur des traditions du passé. Que votre mot d'ordre soit partout: des hommes nouveaux, et autant que possible sortant du peuple.

Les travailleurs, qui sont la force vive de la nation, doivent choisir parmi eux ceux que recommandent leur intelligence, leur moralité, leur dévouement; réunis à l'élite des penseurs, ils apporteront à la discussion de toutes les grandes questions qui vont s'agiter, l'autorité de leur expérience pratique. Ils continueront la révolution, et la contiendront dans les limites du possible et de la raison. Sans eux, elle s'égarerait en vaines utopies, ou serait étouffée sous l'effort d'une faction rétrograde.

Eclairez les électeurs, et répétez-leur sans cesse que le règne des hommes de la monarchie est fini.

Vous comprenez combien ici votre tâche est grande. L'éducation du pays n'est pas faite. C'est à vous de le guider. Procédez sur tous les points de votre département la réunion de comités électoraux, examinez soigneusement les titres des candidats. Arrêtez-vous à ceux-là seulement qui paraissent présenter le plus de garanties à l'opinion républicaine, le plus de chances de succès. Pas de transactions, pas de complaisances. Que le jour de l'élection soit le triomphe de la révolution.

Le membre du gouvernement provisoire, ministre de l'intérieur, LEDRU-ROLLIN.

A l'assemblée sortie du suffrage universel appartiendra le droit de statuer sans contrôle sur le mode de gouvernement qui doit régir la France. Il n'y a guère de doute qu'elle ne proclame la République. On lui signifie d'avance que si elle ne sanctionne le pronunciamiento fait dans la salle des députés, il y aura guerre civile et sociale. On imprime les menaces les plus formidables contre les hommes qui ont figuré dans l'ancienne chambre; à moins qu'ils n'aient appartenu avant le 24 février, à cette nuance de députés constitutionnels qui, avec des convictions républicaines, avaient prêté serment de fidélité au roi et à la charte de 1830.

Le National lui-même n'est pas parvenu à aujourd'hui du rôle qu'il joue; lui et ses amis ont dit que le suffrage universel donne à toutes les opinions, à tous les sentiments, à tous les besoins le moyen de se produire; que ce qui doit sortir de l'urne électorale, c'est la véritable expression de la volonté du pays. Nous n'imposons, ajoute-t-il, ni hommes ni choses, nous ne violons la conscience de personne. Mais comment concilier ce langage avec les actes de M. Ledru-Rollin, et la dictature des commissaires du gouvernement, et les menaces passionnées des journaux qui prétendent comprendre seuls les besoins de la France et les intérêts de la cause républicaine.

C'est ce que font d'ailleurs très-bien sentir des journaux parisiens dont le dévouement au nouvel ordre de choses ne saurait être mis en doute. Voici, à ce sujet, l'extrait d'un article que nous trouvons dans la Presse:

« Déjà la circulaire de M. Ledru-Rollin pour les élections ressemble, à un cheveu près, — sauf la différence des couleurs, — à la circulaire de M. Duchâtel de 1845. M. Duchâtel demandait des ministériels, n'importe de quel poids; M. Ledru-Rollin demande des républicains, n'importe de quelle nullité.

Ce n'est rien encore.

Le National, la Reforme et la Démocratie déclarent traître à la patrie quiconque n'est pas républicain.

M. Guizot se contentait d'appeler aveugles et ennemis tous ceux qui n'étaient pas de son parti. Nous avons bien marché. Quiconque n'est pas de l'avis de MM. les rédacteurs du National, de la Reforme Démocratique, n'est pas aveugle (on pardonne à un aveugle), n'est pas un ennemi (on se réconcilie avec un ennemi), mais il est traître, c'est-à-dire un homme digne tout au plus d'être mis en morceaux.

Voilà la liberté que ces messieurs, mes amis d'hier, nous promettent; voilà le progrès qu'ils ont prêté.

La vérité est que la terreur commence. Non la terreur de la guillotine, mais celle de la suspicion et de la dénonciation. Ils ont peur qu'on ne soit pas de leur opinion. Donc, ils n'ont aucune confiance en eux-mêmes; donc, cette opinion est partielle et entachée d'égoïsme.

C'est à la presse vraiment indépendante à sauver la République, y compris les républicains du National, de la Reforme et de la Démocratie.

Depuis ce matin, des bruits inquiétants ont circulé à Bruxelles sur des troubles graves qui auraient, disait-on, éclaté à Gand. Une lettre, qui nous parvient de cette ville, mande que tout s'est borné à la formation de rassemblements qui ont parcouru hier au soir les rues, et ont, en passant, brisé quelques vitres au collège Ste-Barbe. L'ordre a été bientôt rétabli par l'intervention d'un détachement de cuirassiers.

P. S. Le bruit court que de nouveaux rassemblements se sont formés ce matin, et qu'une bande s'est dirigée vers Tronchiennes, où l'on a envoyé un escadron de cuirassiers. Au départ du convoi, la place d'Armes était, dit-on, couverte de monde. (Journal de Bruxelles.)

News from England.

Une lettre de Londres assure qu'on peut s'attendre à un très-prochain changement de ministère en Angleterre. Le cabinet de lord John Russell n'a échappé qu'à grand peine à la dernière crise dont je vous ai entre tenu en son temps. Il n'y a réussi qu'en se soumettant sans conditions à la volonté du peuple. Lundi dernier, l'existence du cabinet s'est de nouveau trouvée en danger. Jusque-là tout le parti protectionniste avait cherché d'accord avec M. Hume contre lord John Russell, mais dans l'après-midi des deux séances, les plus éclairés du parti whig ont fait entrer dans le cabinet le comte de Derby, lord Derby et un autre des principaux membres du parti whig, lord Derby. Ce changement eût servi les intérêts de la nation, mais les whigs et des free traders, qui se préparaient à se réunir contre les derniers vestiges du système protectionniste. Jeudi, un meeting protectionniste a eu lieu, et en présence des divergences d'opinions qui s'y manifestèrent, un grand nombre des assistants se décidèrent à voter pour le ministère. Sans ce revirement, la chambre eût été appelée hier à voter, et le gouvernement eût essuyé un échec décisif. Le voilà donc encore une fois sauvé pour un moment, au moins en ce qui concerne les manœuvres des partis.

Un correspondant de Londres dit tenir d'une source dont la véracité ne saurait être un moment mise en doute, que lord John Russell est désormais incapable de supporter les fatigues de la vie politique active. Il dit que le noble lord s'est récemment rompu un vaisseau sanguin et que des médecins et sa famille lui ont expressément défendu tout exercice. Il n'y a pas de doute que pendant quelques instants à la séance de la chambre des communes. Cependant, les négociations continuent avec lord Lincoln et d'autres membres influents du parti whig pour amener une coalition.

Le Morning-Chronicle, qui, depuis près d'un demi-siècle, est l'organe du parti whig, est passé aux mains de l'ancien ministre du Times. Les nouveaux propriétaires sont les frères de lord Lincoln et de lord Robert Peel. Il est question de faire du Morning-Chronicle l'organe du nouveau gouvernement. De sorte qu'en réalité, quoiqu'il ne soit qu'un journal de la catégorie des feuilles conservatrices, il deviendrait de nouveau l'organe du parti whig, mais sur des bases plus larges. Si cet arrangement réussit, lord John Russell, qui a été exclu de la chambre des lords son talent et son caractère intégral, assureraient une grande influence non seulement sur son propre parti, mais sur toutes les autres nuances d'opinions. A la chambre haute, il ne serait pas obligé de parler de manière à compromettre sa santé. Le nouveau ministère aurait l'appui énergique ou pour mieux dire le patronage de sir Robert Peel.

Une contre-intrigue se poursuit de la part des membres du cabinet qui obéissent aux inspirations du comte de Grey, lequel espère devenir premier ministre et conserver en qualité de chancelier de l'échiquier son beau-frère sir Charles Wood. Mais jamais le pays n'approuverait une semblable combinaison quoiqu'elle pût réussir pour un moment. Le gouvernement songeait à lord Clarendon pour les fonctions de premier ministre, si la coalition avec lord Lincoln réussissait, mais il est deux raisons qui s'opposent à ce projet. En premier lieu, il fait un excellent vice-roi pour l'Irlande, et en second lieu ce qui manque en réalité aux whigs, c'est un chef à la chambre des communes.

La chambre des communes d'Angleterre continue la discussion sur l'Income-tax. On sait déjà que le gouvernement, après avoir renoncé à l'augmentation de 2 p. c. qu'il avait d'abord proposée, a dû faire une nouvelle concession en demandant plus que pour trois ans au lieu de cinq, le maintien de l'ancienne taxe de 3 p. c. On sait aussi que M. Hume propose

de n'accorder le maintien de cet impôt que pour l'année courante. Le but de M. Hume, en déposant cette motion, a été de contraindre le gouvernement à diminuer les dépenses militaires, pour faire face à la diminution de 150 millions de francs, que l'abolition de l'income-tax produisait dans le revenu. M. Hume, en effet, est libre échangiste et partisan de la paix. Mais il trouve que le vieux parti tory, qui est en même temps le parti de la guerre et de la protection commerciale, soutient sa motion parce qu'il espère que la suppression de l'income-tax entraînera pas la diminution des dépenses militaires, mais le rétablissement des droits protecteurs. Pour ces motifs, la motion de M. Hume a contre elle sir Robert Peel et ses amis, qui croient que les prévisions du parti tory sont plus justes que celles de l'auteur de la proposition. Il est difficile de prévoir quel sera le résultat du vote.

M. Cobden a annoncé à la chambre des communes l'organisation d'une ligne nouvelle qui aura pour directeurs les membres du comité de l'ancienne ligue des céréales. Le but de la nouvelle association est de pousser à la mise à exécution dans toute leur étendue des principes du free-trade; de venir au secours de l'industrie en obtenant l'abolition de tous les impôts indirects, et leur remplacement par d'autres impôts plus rationnels et plus équitables, de demander l'abolition des droits d'aînesse et des majorats; d'obtenir une représentation plus efficace et plus juste du peuple à la chambre des communes; de réclamer justice pour le peuple d'Irlande; d'améliorer le moral de l'armée et de la marine en assurant au mérite et aux longs et bons services une légitime récompense ou de l'avancement; de veiller à ce que l'Angleterre ne soit jamais plus plongée dans une guerre sanglante et ruineuse par suite des tendances dangereuses et réactionnelles des aristocrates à s'immiscer dans les affaires des autres nations.

### Nouvelles d'Italie.

Nous avons annoncé que les habitants de la principauté de Monaco n'avaient pas accepté la constitution accordée par le prince; qu'ils avaient renvoyé ce dernier et proclamé la république. La lettre suivante, adressée au *Journal des Débats*, donne quelques détails sur la manière dont ces événements se sont passés:

« Menton (principauté de Monaco), le 6 mars.

La république est proclamée depuis deux jours. Un gouvernement provisoire est installé. La garde nationale est formée et fonctionne admirablement dans l'intérêt de l'ordre et de la sécurité. Les événements politiques se pressent rapidement ici comme à Paris: la constitution, acceptée d'abord sans discussion, puis rejetée, une démonstration populaire fort innocente (un feu de joie), à la suite de laquelle le prince a quitté la principauté, la proclamation de la république à la suite de ce départ, et refus de recevoir Florestan le lendemain du changement de gouvernement.

Aujourd'hui Menton, la ville principale de la principauté de Monaco, est devenue de fait la capitale. C'est là que siège le nouveau gouvernement. Le prince, qui est décidé à revenir, n'a pas été reçu dans cette ville et s'est réfugié dans la ville de Monaco, qui est la forteresse de son royaume. Il attend, dit-on, les ordres de Piémont.

Quant à ce qui, les habitants, ont décidé à exiger la suppression de la constitution, il faut noter que la production de la loi sur le changement de la magistrature, formée aujourd'hui de hommes les plus incapables et les plus méprisés du pays, des représentants nommés par eux seuls et une charte garantissant toutes ces libertés.

On compte ici sur le bon esprit du Piémont à notre égard; et pour dire tout ce qui se passe, il faut ajouter que la majorité des habitants n'est pas éloignée de vouloir être indépendants et de se donner à la France. Dieu le fasse!

La tentative que le roi Ferdinand a faite pour opérer une conciliation entre le royaume de Naples et la Sicile a échoué. Le ministère libéral qu'il avait nommé y a quelques jours a été contraint de se retirer devant les prétentions exclusives des Siciliens. Voici en quels termes le cabinet présidé par le duc de Serra-Cappirola a cru devoir donner et justifier sa démission:

#### DECLARATION DE MINISTERE.

« Naples, le 2 mars 1848.

Il est écrit dans la Constitution qu'un roi seul appartient au commandement des forces de terre et de mer et le soin de défendre l'intégrité du royaume contre toute attaque extérieure. Cependant on veut interdire au roi l'envoi de troupes napolitaines en Sicile pour concourir avec les troupes siciliennes; assurant par cette odieuse exclusion les troupes napolitaines à des troupes étrangères.

Sous ce régime dans cette prétention un inconvénient d'une nature bien grave; en ce qu'il est contraire à cette tendance générale de l'Italie d'unir les esprits à reconnaître la grande famille italienne pour se prêter mutuellement un puissant et généreux secours. La Sicile ne pouvant armer qu'un contingent de force publique, proportionné à sa population de 2 millions d'habitants, rien ne serait plus facile à un ennemi ambitieux que de l'envahir, de s'y organiser, et de se lancer du sur le continent pour porter la république non seulement dans le royaume de Naples, mais dans toute l'Italie.

Sire, nous ne pouvons nous défendre devant une pareille pensée. Nous ne pouvons admettre ni prétention ni laisser peser sur notre tête une si grande responsabilité. D'un autre côté, comme il nous est impossible de lever de nouvelles troupes pour résoudre une question qui compromet l'unité du royaume et la reconnaissance de l'Italie, nous demandons à Votre Majesté la permission de nous retirer. Une autre ministère parviendra peut-être à concilier des intérêts des prétentions si diamétralement opposés et gros de tant de périls.

« Le ministre secrétaire d'Etat. »

La nouvelle réorganisation de la République en France a produit une vive manifestation à Rome. Le peuple a présenté le 5 mars au Pape, une adresse dans laquelle il demandait que, vu la gravité des événements, la constitution proposée fut publiée sans retard.

Le Pape a répondu que, malgré les difficultés provenant de la nature toute particulière de l'Etat pontifical, l'œuvre qu'il avait entreprise serait achevée et connue dans peu de jours.

### ALLEMAGNE.

Darmstadt, 10 mars.

Dans la séance de la première chambre des Etats du 5 de ce mois, M. le comte de Schöller, d'Avon de Lohmann, a donné lecture d'un édit concernant la nomination de S. A. R. aux fon-

ctions de co-régent. A l'occasion de ce message, S. A. G. le prince Emile, président de la première chambre, a dit:

« L'amour de notre grand-duc pour son peuple est toujours le même; le message que nous venons d'entendre en est une nouvelle preuve, qui lui assure dans nos cœurs un souvenir impérissable. Sa volonté nous est sacrée. Enfantons dans un même sentiment d'amour et de fidélité le grand-duc et le co-régent, qui, lui aussi, possède de si éminentes et si admirables qualités, et continuons à remplir consciencieusement nos devoirs pour le bonheur et le bien-être de notre cher pays. Dieu bénisse le grand-duc, le co-régent et le pays, et adieu nous. Vive le grand-duc, le co-régent et la patrie! »

Ce triple vivat a été répété par toute la chambre.

La chambre décide de présenter une adresse à LL. AA. RR. le grand-duc et le grand-duc héréditaire et co-régent; la rédaction en est confiée au secrétaire, auquel sont encore adjoints MM. le comte de Götz, les barons de Breidenstein, de Gagern et d'Arens.

Francfort, 11 mars.

Je puis vous annoncer d'une manière positive que la diète a décidé que l'ancienne aigle impériale et les couleurs de l'ancienne bannière impériale de l'Allemagne, noir, rouge, or, seront les armes et les couleurs de la confédération germanique. On n'aurait pas pu trouver d'emblèmes plus convenables, car ce sont les signes historiques, qui pendant mille ans ont marqué l'unité de toutes les tribus germaniques. La diète s'occupe dans ce moment de la question de savoir où et de quelle manière seront placés ces emblèmes, par exemple dans les forteresses fédérales, où les nouvelles pièces d'artillerie, dont l'acquisition a été faite aux frais de la confédération, portent déjà comme emblème fédéral l'ancienne aigle impériale. On dit que ces emblèmes seront aussi le signe distinctif que porteront les troupes fédérales dans le cas d'une guerre.

Kiel, 9 mars.

Des nouvelles venues par bateau à vapeur parlent d'une grande fermentation parmi les habitants de Copenhague. Le parti national et le parti démocratique sont l'un à côté de l'autre, assez forts, s'ils se rennaissent, pour obtenir les réformes, depuis si longtemps désirées par le peuple. Les idées d'une union scandinave acquiescent de nouveau de la force, et l'on ne peut méconnaître la possibilité de voir bientôt le Danemark devenir le troisième Etat de l'union scandinave, avec une constitution formée d'après celle de la Norvège (*Børsenhalle*).

On écrit de Wesel, 11 mars:

On a arrêté tout-à-coup hier le lieutenant de Brast et ses papiers ont été examinés par le tribunal militaire et il paraît qu'ils ont été en partie saisis. Tout cela est une suite de l'arrestation de M. Aneke et Willich à Cologne, avec lesquels le lieutenant de Brast entretenait des rapports d'amitié. (*Gaz. de Cologne*.)

Weimar, 9 mars.

Il a paru hier un rescrit grand-ducal qui ordonne le rétablissement de la liberté de la presse, telle qu'elle a existé dans le grand-duché jusqu'à la publication de la patente du 18 mai 1819. Malgré cette concession, des désordres ont eu lieu; la foule s'était rendue même sur la place du château pour recevoir de la bouche même de S. A. R. la promesse qu'il ferait son possible pour satisfaire les vœux du peuple. Plusieurs maisons appartenant à des fonctionnaires haut placés ont été endommagées par la foule, composée d'habitants en grande partie de gens des environs. Il s'est organisé une garde civique, le grand-duc ayant déclaré de la manière la plus positive que dans aucun cas il ne ferait marcher contre le peuple aucun soldat de la ligne ou de la gendarmerie.

La *Børsenhalle* annonce qu'elle a appris de sources certaines, sur la proposition de la Prusse, un congrès de tous les Etats allemands sera tenu immédiatement à Dresde, pour discuter les affaires intérieures et extérieures, mais en laissant de côté toute idée d'agression.

La *Gazette universelle allemande* du 10 mars mande:

Des lettres de Vienne annoncent, d'après la *Gazette de Leipzig*, que le prince de Metternich a résigné ses fonctions de chancelier d'Etat. On nous communique, au contraire, dans une lettre, en date de Vienne, 6 mars, que S. A. S. se porte parfaitement bien et qu'elle se voue aux affaires avec une grande activité.

### Nouvelles de France.

Paris, 18 mars.

La Bourse a été péniblement affectée aujourd'hui par le bruit de la suspension de deux grandes maisons de banque, et de la liquidation de plusieurs banquiers. Ce bruit n'a pas tardé à redevenir, en partie, une confirmation officielle. La maison Baudon et Co a publié cette après-midi la circulaire suivante:

« Dans les graves circonstances où se trouve le pays, le devoir nous était imposé de faire face, autant qu'il pouvait dépendre de nous, aux besoins de la place et du commerce. Tous nos efforts ont tendu vers ce but; nous croyons n'avoir rien négligé pour l'atteindre; mais aujourd'hui les difficultés, chaque jour croissantes, sont devenues telles, qu'il nous est plus possible de dominer la situation. C'est pourquoi nous annonçons la douloureuse nécessité où nous nous trouvons de suspendre momentanément nos paiements.

Des mesures vont être prises immédiatement pour soumettre la question de la liquidation à nos actionnaires, et pour la réunion de nos créanciers.

Nous avons la ferme confiance que cette liquidation, provoquée seulement par les circonstances impérieuses que nous subissons, marchera rapidement, que tous les créanciers seront payés intégralement, et qu'ils pourront prochainement recevoir une première répartition importante. »

La caisse Baudon occupait à Paris une position presque aussi considérable que celle de la maison Gouin. Sa déconfiture doit, plus encore que le sinistre de cette dernière maison, être attribuée aux circonstances. M. Baudon était un financier remarquable et jouissait d'une haute et juste considération. Receveur général sous la restauration, il avait été maintenu par le gouvernement de juillet à l'importante régence de la Seine-Inférieure, en raison de ses capacités toutes spéciales, et malgré ses opinions légitimistes bien connues. Il fut destitué par M. La Fayette pour avoir maintenu, lors de l'adjudication des chemins de fer, la compagnie des receveurs généraux que le ministère voulait dissoudre après en avoir provoqué la fondation. C'est

alors qu'il créa à Paris sa caisse centrale du commerce et des chemins de fer, qui prit rapidement une grande extension.

Samedi dernier, M. Baudon envoya à la Banque de France un bordereau de huit millions, dont la Banque refusa l'escompte. Ces huit millions étaient demandés à M. Baudon par quelques riches familles légitimistes du faubourg Saint-Germain, dont il avait la clientèle, et qui s'apprétaient à quitter la France. Le refus de la Banque entraîna la fermeture de la caisse.

Autre sinistre dans la question n'est pas encore officiel, mais il faut être considéré comme certain. Je veux parler de MM. D... et Co, qui, indépendamment de leur maison de Paris, ont un très-fort intérêt dans la puissante compagnie des mines de la Loire. Parmi les autres financiers qui dépendent aussi leurs paiements, on cite les maisons Fourchon, Bechet, de Thomas et Co. Ce sont cependant bien moins ces sinistres que la circulaire de M. Ledru-Rollin qui a produit aujourd'hui la baisse qui a eu lieu à la Bourse. MM. Ch. Lafitte, Blount et Co, ont fait arrêter leur caisse qui leur apportait, dit-on, 300 mille francs en billets de banque.

Les esprits sont toujours vivement préoccupés de la situation du trésor; on s'alarme pour l'échéance de ses bons montant à six cents millions, d'ici à un an, dont moitié environ dans la circulation. Indépendamment des bons, les autres dettes du trésor s'élèvent à peu près à cinquante millions par mois, et l'on se demande avec quelles ressources il pourra y faire face. Les banquiers se montrent très-froids tant pour l'emprunt national que pour la souscription au comptoir d'escompte. Rien de tout cela n'a encore lieu.

Et quand l'emprunt national serait couvert, on ne serait pas hors des difficultés. Ce n'est pas cent millions qu'il faut, c'est trois cents millions pour nous servir d'affaires. On les demande à la France et qu'elle les donne, autrement nous courons à une situation de plus en plus grave.

Des manifestations matériellement peu graves, mais déplorable par leur caractère, par leur origine et par les symptômes qu'elles annoncent, ont eu lieu aujourd'hui devant les hôtels de quelques banquiers. Le *National* avait signalé ce matin très imprudemment, et en les désignant assez clairement sans les nommer, des banquiers qu'il accusait d'avoir souscrit au comptoir d'escompte pour une somme infiniment au-dessous de leur position et de l'importance de leur maison. Il indiquait notamment la banque Ledru, qui n'est inscrite que pour 4,000 francs. Le rapproché était mérité, mais il était d'une sottise et d'une imprudence de l'articuler dans les moments de fermentation comme ceux dans lesquels nous nous trouvons. Qu'est-il arrivé? Des rassemblements menaçants se sont portés devant la demeure de M. J. Ledru, et, si je suis bien informé, ils démonstrent qu'ils n'ont pas l'intention de se disperser. On annonce aussi que les mêmes rassemblements se sont portés devant l'hôtel de M. de Rothschild, qui, lui, a souscrit pour 50,000 francs. On ajoute que M. de Rothschild a eu la fermeté de faire arrêter quelques-uns des perturbateurs.

De fâcheuses nouvelles sont arrivées aujourd'hui des départements au ministère de l'intérieur. Le décret qui met des entraves aux remboursements des caisses d'épargne, a jeté partout le trouble et la peur dans les esprits. Quelques-uns des commissaires des départements, de ceux qui ont pris leur mission au sérieux, en ont ajourné la publication, et ont demandé de nous valons inscriptions M. Ledru-Rollin.

La circulaire de M. Ledru-Rollin aux commissaires du gouvernement a produit un mauvais effet et ne contribue pas peu à augmenter l'émigration déjà considérable. Elle peut se traduire par cette allocution d'un colonel à la garde consulaire: « Soldats! il s'agit d'éliminer Bonaparte Empereur; les votes sont libres; mais celui qui ne votera pas pour notre maître à tous sera fusillé sur le front du régiment. » Si c'est trahison, comme le prétend M. Ledru-Rollin, que de ne pas appeler au gouvernement les listes faites à Paris, autant vaudrait créer le ministère de l'intérieur grand électeur de la République? Il y aurait dans ce procédé plus de franchise que commander de la sorte au pays qu'on veut voter, de voter du suffrage universel, bien que son éducation politique soit nulle, toujours d'après la circulaire.

Au surplus, le *National* et le *Courrier français* qui n'avaient déjà que trop cédé à des prétentions dictatoriales, déclarent ostensiblement qu'il ne saurait être question pour le gouvernement provisoire de proposer et non d'imposer des choix aux départements, les électeurs étant parfaitement libres de choisir entre des valeurs de février; le second signale l'insupportable arrogance de plusieurs commissaires qui se posent en vrais satrapes; il leur reproche notamment leur hostilité envers le obligé qui prête à la République un concours refusé au gouvernement déchu.

La réaction n'est pas moins vive contre des républicains de 93. Le *Morning Chronicle*, qui a récemment applaudi à l'institution de la République française, déclare la repousser si elle entend faire de la liberté le monopole d'un parti.

J'ajouterai que la garde nationale, dont le concours avait permis le triomphe du 24 février, s'indigne de voir celle-ci mise en suspicion par la demande adressée à M. de Lamartine, de tenir éloignés de Paris les régiments qui veulent assister la garde nationale dans son service.

Bref, Paris a ses Jacobins, mais que peuvent-ils sans la guillotine? En abolissant l'abolition politique, M. de Lamartine a donné un bris l'abolition de la guillotine, mais que peuvent-ils sans la guillotine? En abolissant l'abolition politique, M. de Lamartine a donné un bris l'abolition de la guillotine, mais que peuvent-ils sans la guillotine?

Dans les clubs mêmes il ne faut pas croire que le jacobinisme n'ait contestation. La *Réunion démocratique* a été, sous la présidence de M. Guinand, professant la liberté la plus sincère, et Raspail, républicain constant et désintéressé depuis 1815, envoie à Bicêtre, dans son *Annuaire*, la guillotine et les baveurs de sang. Les hurleurs n'ont pas un seul organe dans la presse, même parmi les feuilles éphémères écrites par des zélés au souffle de la liberté; l'abolition des amendes fiscales. Maintenant le point essentiel sera de voir si le gouvernement provisoire n'a la faiblesse de reculer le jour des élections; et de faire croire ainsi aux départements, que le lion ne marche plus que sous l'égout du club.

Nous avons déjà dit que les circulaires des candidats à l'Assemblée nationale commencent à paraître. M. Billaut, Guizot de Beaumont et Emile de Girardin ont ouvert la marche. M. de la Rochejaquelein vient à son tour d'adresser la sienne aux électeurs. On y retrouve l'expression de ses sentiments loyalistes, et ses valeurs, devenues avant tout un pays qui n'a de bon temps caractérisé l'un des représentants les plus considérables d'un parti légitimiste. Il explique dans sa circulaire pourquoi comment il se rallie et sans arrière-pensée à la République.

voici un passage que les bons citoyens de tous les partis pourraient prendre pour drapeau :

« Que l'intérêt, l'avenir de la nation fissent disparaître toutes les divisions, même les noms des anciens partis, c'est le seul moyen de sauver notre pays de tous les maux intérieurs ou extérieurs que nos divisions produiraient infailliblement.

« Nous avons pu être divisés; nous sommes réunis pour le salut commun de la patrie. Maintenant il faut y travailler tous. La tâche est difficile; il ne faut pas qu'elle soit au-dessus de nos forces.

« Si bien des idées fécondes, dictées par des sentiments plus généreux pratiqués, sont mises en avant, beaucoup d'idées fécondes se sont déjà fait jour dans notre temps d'études et de progrès il faut les discuter, les approfondir, les appliquer.

« Les idées générales et communes d'ordre pour tous et pour chacun, doivent être les bases de toute bonne volonté.

« Liberté civile, liberté politique, liberté religieuse, union de tous les pouvoirs pour le bien général, n'est-ce pas un mouvement immense qui laisse derrière lui tous les passés, qui doit éloigner toutes les exclusions, étouffer toutes les haines, réunir tous les efforts!

« Appui sincère, énergique, cordial au travail, à l'intelligence, à la propriété; union de tous les intérêts de la société; élever le niveau du bien-être moral et matériel au lieu de l'abaisser; connaître ses droits, remplir ses devoirs, faire de la France la plus grande et la plus heureuse nation de la terre; la nation la plus libre, la plus humaine, la plus fraternelle, la plus polie, voilà la mission.

« Il faut l'accomplir.

« Ces idées doivent dominer dans les lois que vous aurez à faire.

« Le gouvernement républicain ainsi compris, ainsi pratiqué, peut réaliser le rêve des hommes de bien, aimant leur pays avant tout. Qui donc reculerait en étant convié à une pareille œuvre? Nous le sommés tous. Travaillons donc loyalement, sincèrement, fidèlement à l'œuvre de tous, et que la France sorte glorieuse de l'état d'abaissement qui a soulevé si justement la colère de tout un peuple. »

M. Peyron et Leyrand, deux autres membres de l'ancienne gauche dynastique ont aussi lancé leur circulaire et se rallient également, sans réserve à la république. M. Leyrand fait son adhésion en ces termes :

« Je dois ajouter franchement qu'au moment de la victoire du peuple, je ne croyais pas l'idée républicaine mûre; je l'avais vue repoussée en 1815 et en 1830; mais je déclare, avec la même franchise et avec tous les honneurs qu'il faut se rattacher sans arrière-pensée au gouvernement républicain; c'est un besoin d'ordre, c'est une nécessité d'existence. »

M. Eugène Sue se présente également aux suffrages des électeurs. C'est à Paris qu'il demande à être élu.

Le National publie l'adresse suivante du comité central des élections générales, aux citoyens de Paris et des départements :

« Chers concitoyens,

« La glorieuse insurrection de la population parisienne contre un pouvoir démoralisé et inauguré pour notre patrie et notre nouvelle et régénératrice. L'enthousiasme avec lequel vous avez accueilli la révolution de février et le gouvernement populaire qu'elle a constitué, prouve à mon dire que l'esprit de la France entière aimait sa capitale dans la lutte généreuse qu'elle vient de soutenir. Que le même accord nous unisse aujourd'hui qu'il nous a unis hier, à l'œuvre la plus importante de notre régénération : celle d'élever sur des fondements durables l'édifice des institutions nouvelles réclamées par la nation.

« Vous êtes tous appelés, citoyens, à coopérer à cet acte immense. Le choix des représentants que vous allez envoyer à l'Assemblée nationale dépend non-seulement le sort de la révolution que vous avez accomplie, mais l'avenir même de la France et de la cause de l'humanité entière.

« Pénétrez-vous bien de cette idée que le maintien seul du gouvernement proclamé sur les barricades peut nous sauver de la guerre civile et de l'anarchie, car la France veut fermement et avec la République le règne serein de la liberté, de l'égalité, de la fraternité. Mais cette République, la France la veut grande, généreuse, honnête et pure; pure comme le principe d'abnégation et de vertu qui doit constituer son essence. Elle la veut énergiquement résolu, tout en détruisant les abus, à protéger les droits légitimes, constitutifs de la société, les droits sacrés de la famille comme ceux de la propriété et du travail.

« Vous répondrez à ce vœu du pays par le choix judicieux des représentants que vous élirez. Repoussez des candidatures ces consciences obséquieuses et serviles qui ne se rallient à tous les pouvoirs nouveaux que pour les compromettre et les trahir. N'accordez vos suffrages qu'à des patriotes francs, intelligents, bien pénétrés de la grandeur de leur mission, et dont l'âme publique et éprouvée peut supporter sans ébranlement le poids de la responsabilité.

« Organisez-vous sans retard afin de mettre dans vos opérations de l'ordre et de l'unité. Créez dans les cantons, les arrondissements, et les chefs-lieux des départements, des comités électoraux composés d'hommes honorables de toutes les classes, qui puissent correspondre entre eux, diriger et éclairer la masse des citoyens dans l'exercice de leur droit électoral. Apposez vos candidatures à se poser sans délai, afin d'avoir le temps de les discuter et de les apprécier sagement. Continuez dans ce but de nombreuses réunions de citoyens; et créez des feuilles périodiques pour les répandre, non gratis, du moins au plus bas prix possible par un grand nombre de citoyens.

« Citoyens, si, dans les temps de crise, les ambitions et les cupidités viennent impudemment vorer la substance de leurs appétits égoïstes, montrons-nous tous patriotes, les honneurs de l'indépendance et de la liberté, c'est à nous de leur offrir un drapeau de dévouement et de sacrifice commun.

« La gravité de la situation, pressente dans laquelle elle se trouve, nous appelle à une attention particulière. Constituez-vous un comité directeur que vous aurez élu. Constituez-le digne d'elle, et, après avoir bientôt rendu à la patrie le calme et la sécurité, il pourra la diriger d'un pas ferme dans la voie désormais libre de ses nobles destinées.

« Vous ne vous méprenez pas, citoyens, sur le sens de notre appel. Il n'est d'autre but que celui de vous offrir notre concours, et de réclamer le vôtre pour l'œuvre importante que nous allons accomplir. Demandez-nous donc avec confiance tous les renseignements qui pourront vous être utiles, et informez-nous sans retard de vos opérations, afin que nous puissions leur donner la publicité nécessaire.

Les membres du bureau provisoire.

« Les journaux. Tel est le titre d'un article que publie le Peuple de nous reproduisons, parce qu'il expose dans son vrai jour l'importance de la situation de la République et de la nation.

« La République ne se fondera pas, et périra, croyez-en ma parole, que les événements nous ramèneront à elle, elle périra et ne se fondera pas, si vous

ne vous hâtez tous de donner un grand et mémorable exemple : — celui de rentrer dans vos ateliers sans retard et sans conditions, ajoutant à une époque plus opportune et moins critique l'examen, le débat et la solution des questions dont l'étendue, la profondeur et l'élévation n'avaient pas été exactement mesurées par l'écritain qui leur a donné une tribune avant de leur avoir donné un berceau.

« Ne compromettez pas, par une révolution sociale prématurée, qui serait le bouleversement et la ruine de tout et de tous, l'avenir d'une révolution politique accomplie, d'une révolution politique qui vous prodigera les garanties, qui vous appellera à vous associer sur les bancs de l'Assemblée nationale; après avoir déjà admis un de vous à siéger au nombre des membres du gouvernement provisoire.

« Les droits du travailleur au travail ont été proclamés; que cela vous suffise! Puissez votre patience dans votre force. Nul n'a plus assez de pouvoir pour manquer impunément à la parole qu'il vous aura donnée. Laissez au grain semé le temps de germer et à l'épi le temps de mûrir, n'exigez pas que la récolte précède la semaille. Ce serait insensé.

« Ne vous exposez pas à être tournés en dérision, à ce qu'on dise de vous ironiquement, en parodiant un mot célèbre :

« Le travailleur discute et ne travaille pas. »

« Ou bien :

« Savez-vous ce que demandent les travailleurs? »

« — Ils demandent à ne pas travailler! »

« Cessez ces promesses en colonnes et ces assemblées en plein air, qui, toutes patifolées qu'elles soient, n'en altèrent pas moins les intérêts, ralentissent toutes les transactions, et font ce que vous feriez si vous étiez par un tour de clé le ressort principal qui communique à vos montres le mouvement. Rouages et aiguilles aussitôt arrêtés. En vain leur demanderiez-vous ensuite de vous indiquer l'heure! »

« Sachez-vous où vous courez ainsi, en demandant inconsidérément, prématurément, que le nombre des heures de travail soit réduit et le taux des salaires augmenté? Vous courez à la ruine de votre patrie et à votre propre perte!

« Vous trouvez que onze heures de travail c'est trop, et que le prix qui vous était payé c'était pas assez. Eh bien! sachez-vous, en continuant ainsi, ce qui vous attend? Il faut que je vous le dise, puisqu'on n'a pas la sagesse et la fermeté de vous le déclarer tout de suite et en face: ce qui vous attend, si les mesures les plus énergiques et les plus efficaces ne sont pas prises sans retard par le gouvernement provisoire, si vous ne donnez pas l'exemple de l'ordre, si vous ne rassurez pas le crédit, ce qui vous attend, c'est qu'avant de vous être vu à l'œuvre, vous n'avez plus de travail, ni pain.

« Vous implorez pour avoir du travail, ne fût-ce qu'une heure, mais le travail qu'on a eût été longtemps à vous le rendre. Vous en implorez en vain!

« Vous demandez du pain, et l'Etat lui-même ne pourra vous en donner, condamné à l'impuissance par la misère publique.

« Vous déshonorerez-vous par le pillage? — Non, certes; le pillage, c'est le gaspillage; il n'a pas de lendemain; et il peut faire pendant un jour à peine cesser la misère et la faim, ce n'est que pour le rendre plus terrible plus inexorable encore.

« Songez-y! »

Le gouvernement provisoire, informé que, dans plusieurs villes, des demandes en liberté, formées sur réquisitoire par des détenus pour dettes civiles ou commerciales, ont été rejetées sur le motif que le décret du 9 mars 1848 ne pouvait avoir d'effet rétroactif. Considérant que les termes du décret sont absolus, que la mesure d'humanité ordonnée par le gouvernement provisoire serait évidemment incomplète, si elle ne s'appliquait aux détenus pour dettes, Décrète : — Tous les détenus pour dettes civiles ou commerciales seront immédiatement mis en liberté, en vertu du décret rendu le 9 mars 1848 par le gouvernement provisoire.

Fait en séance à l'hôtel de ville, le 12 mars 1848.

Les membres du gouvernement provisoire.

Le gouvernement provisoire, Vu le décret du 27 février dernier, qui procède à la dissolution du conseil municipal de Paris. Considérant qu'il convient d'appliquer la même mesure au conseil général de la Seine, dont le mandat émanait également du principe d'électorat privilégié; — Arrête : — Art. 1<sup>er</sup>. Le conseil général du département de la Seine est dissous. — Art. 2<sup>e</sup>. Le membre du gouvernement provisoire, maire de Paris, est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la marche des services auxquels les membres du conseil étaient appelés à ce titre et d'organiser un concours d'administration ou de surveillance.

Fait à l'hôtel de ville de Paris, le 12 mars 1848.

Les membres du gouvernement provisoire.

Le gouvernement provisoire a pris, sous la date du 10 mars courant, l'arrêté suivant : Considérant que les réfugiés polonais, animés du désir de prouver leur reconnaissance et leur dévouement pour la France, leur seconde patrie, demandent à être réunis en légion, à l'effet de servir, conjointement avec les Français, la cause de l'indépendance et de la liberté.

Considérant qu'une pareille offre, faite au nom de ce peuple qui a déjà fourni à la France tant de fidèles compagnons d'armes et de gloire, doit être accueillie avec empressement par un gouvernement fondé sur les sympathies nationales, et résolu à s'appuyer constamment sur elles, sympathies toujours si vives en faveur de la Pologne;

Arrête ce qui suit :

Art. 1<sup>er</sup>. Il sera formé immédiatement une légion polonaise qui sera sous les ordres du ministre de la guerre.

Art. 2<sup>e</sup>. Le ministre de la guerre est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Une circulaire du ministre de l'agriculture, M. Bethmont, vient d'informer les maires que le gouvernement allait entreprendre de grands travaux de défrichement et de dessèchement dans toutes les parties du pays qui possèdent encore des landes, des bruyères ou des marais susceptibles d'être fertilisés.

Les journaux de Paris ont reçu les communications suivantes :

« Le chargé d'affaires d'Espagne est venu lire à M. de Lamartine une dépêche du ministre des affaires étrangères d'Espagne, disant que le gouvernement espagnol entendra avec le gouvernement provisoire actuel les mêmes relations internationales qui, par un intérêt réciproque, ont existé jusqu'ici entre les deux pays.

« Le ministre des affaires étrangères est venu au ministère des affaires étrangères assurer M. de Lamartine de la disposition des républiques qu'il représente, à entretenir les mêmes rapports avec la république française.

« Il y a eu inexactitude dans le compte rendu de la visite à M. de Lamartine par l'ambassadeur de Sardaigne. Cet ambassadeur a simplement notifié à M. le ministre des affaires étrangères qu'il était autorisé, pour le moment, à entretenir des relations officieuses avec le gouvernement français.

« Un des traits de la physionomie actuelle, est l'affluence des solliciteurs dans toutes les antichambres officielles. En moins d'une semaine, quatre mille demandes d'emploi sont arrivées à la direction des postes. M. Crémieux a reçu, trois jours après son installation au département de la justice, 3,000 lettres de solliciteurs.

même objet. Un autre ministre racontait que chaque place, même la plus minime de son ressort, avait éveillé la convoitise d'une centaine de personnes au moins, que ses bureaux avaient formellement à éboulir. C'est une reproduction, en proportions grossies peut-être, de cette déplorable cure qui suivit la révolution de Juillet.

Voici quel est l'état effectif des forces militaires de la France, d'après les documents qui ont servi de base aux dernières prévisions budgétaires :

Effectif entretenu au drapeau, 377,128 hommes; — en réserve, 86,312 hommes; — bataillons de Paris, 25,000 hommes; — total, 488,440 hommes. — Il faut ajouter à ce chiffre 70,000 jeunes soldats de la classe de 1847, défilation faite de non-valeurs. En cas de guerre, ce contingent deviendrait immédiatement disponible, ce qui ferait un total réel de 558,440 hommes. L'effectif de l'armée d'Afrique est en ce moment de 80,000 hommes; il pourrait, sans danger pour la domination française, être réduit à 60,000.

Il restait donc encore, pour faire face à une guerre continentale, un effectif d'armée permanente de près de 500,000 hommes, et les vingt-quatre bataillons de volontaires de la garde nationale mobile.

Le gouvernement provisoire a reçu une députation de démocrates allemands. Les journaux disent qu'ils étaient au nombre de 6000, accompagnant cette députation, précédés par un drapeau allemand, et un drapeau républicain français réunis. Le poète George Herwegh a pris la parole.

Il est utile, croyons-nous, que l'on connaisse la réponse faite à cette députation. M. Crémieux a été chargé de cette mission :

« Citoyens d'Allemagne, nos cœurs ont vivement émus des nobles paroles que vous venez de faire entendre, elles sont dignes du peuple que vous représentez et de cette ère de liberté dans laquelle la France vient de rentrer la première, mais où elle sera suivie par toutes les nations raisonnables qui voudront aussi être libres. (De toutes parts : Oui! oui!)

« Séjour de la philosophie et des hautes études, votre Allemagne sait bien ce que vaut la liberté, et nous sommes assurés qu'elle saura la conquérir par elle-même sans avoir besoin d'être étrangère que cet exemple vivant que nous donnons au peuple; exemple qui doit prouver à tous que la liberté est le premier des biens et la première nécessité pour l'homme. (Applaudissements.)

« Citoyens d'Allemagne, tout marche autour de nous; nous aurions été bien surpris, si, au moment où nous avons donné le signal, l'Allemagne ne s'était pas aussi noblement réveillée. Elle s'agit, elle couronne ses pensées.

« L'Allemagne ne se précipite pas, elle marche; mais quand l'Allemagne marche, elle arrive au but. (Bravo! bravo!)

« En attendant le jour où, forte d'elle-même, comme une grande nation qu'elle est, se constituant dans sa puissance, l'Allemagne produira ces grandes idées de liberté qui viendront à l'encontre d'une nouvelle armée, la France prend la plus vive part aux événements importants qui se préparent sur le sol de l'antique Germanie. (Bravo! bravo!)

« La France applaudit avec bonheur à toutes les tentatives de liberté, et est la liberté qui rapproche et réunit les peuples. Du jour où elle nous verra qu'elles sont sœurs, il n'y aura plus, comme vous l'avez dit, qu'une seule et publique sur la terre; et nous pourrions tous crier de joie : « Vive la liberté! » (Applaudissements.) — De toutes parts : Vive la liberté!

« Un membre de la députation : « Que le drapeau français et le drapeau allemand restent unis à tout jamais!

M. Crémieux : « Nous recevons ce double drapeau, comme déjà nous avons reçu le double drapeau français et américain. Ainsi se forment les alliances des peuples.

(Les cris de Vive la République française! accueillent ces dernières paroles.) Une députation du club démocratique de la Sorbonne a été présentée hier à l'hôtel de ville; la présidence de ce club a dit :

« Le bureau du club démocratique du quartier de la Sorbonne, qui se tient au faubourg de la Croix-Rouge, vient de vous adresser des vœux au nom du peuple. Voici à quel sujet : On assure que le gouvernement provisoire a ordonné de faire venir à Paris 30,000 hommes de troupes.

« Or, vous n'ignorez pas que beaucoup d'officiers voient la République avec défiance et regrettent le régime déchu, parce que, sous ce régime, on pouvait arriver à tous les emplois par la faveur, tandis que la République, la vertu et le mérite auront seuls des chances d'avancement. Ces 30,000 hommes de troupes, mis en contact avec des gens hostiles, peuvent mettre la République en péril. »

M. Armand Marrast, au nom du gouvernement provisoire, a répondu que le gouvernement ne songeait nullement à faire venir 30,000 hommes de troupes de ligne. Il a dit en terminant :

« Dissipez donc de vaines alarmes, défiez-vous des fausses rumeurs; préchez l'union et la vigilance, mais une vigilance saine. Le besoin de tous les bons citoyens aujourd'hui, c'est de répandre les principes républicains, et de prouver à tout le monde que ces principes sont la sauvegarde de tous les droits, la plus ferme garantie de l'ordre, et l'exercice complet de la souveraineté du peuple, et la majorité des faits le fait la loi.

Dans un des cent clubs qui pullulent à Paris, aujourd'hui, un individu demandait à ses mille têtes! « Doucement, monsieur, je suis chapeauté, et je ne suis pas un homme de paille; et le demandeur fut écarté du fou rire de sa salle. C'est le Club de la République, qui est heureux à propos, malheureusement, d'avoir pour président un homme d'esprit tout prêt à faire justice de toutes les extravagances qui ont été dites à la faveur du droit de réunion.

M. de Lamartine est un admirable écrivain; son talent souple se plie à toutes les difficultés; il prend tous les tons; il défend toutes les causes, et toujours avec un égal succès, parce qu'il est toujours sincère; mais sa sincérité ne prend pas sa source dans une conscience forte et ferme. C'est un sentiment, et non une conviction.

M. de Lamartine a su revêtir des éclats de son incomparable talent les mystères de la légitimité.

Il a défendu contre l'anarchie la cause de l'ordre, et l'indépendance de l'individu autour des institutions de 1830.

C'est à la souveraineté du peuple qu'il sacrifiait au 24 février, quand il repoussait la régence de la duchesse d'Orléans, dont il avait été le plus de temps, constitué l'admettent défenseur.

Vous bien des convictions et aussi sincères que variables. Aussi, a-t-on le droit de s'attendre à ce que M. de Lamartine ne se soit pas prononcé sur les injonctions brutales par lesquelles le National fait conduire à la France qu'elle ait à se résigner pour un moment à l'acceptation de la République, et qu'elle accepte une autre forme de gouvernement que la forme républicaine.

Dans ce moment, M. de Lamartine doit être en Espagne. M. Ledru continue à rester dans la voie tracée de respect pour la souveraineté populaire; M. le ministre de l'intérieur déclare par une circulaire du 9 mars, qu'il a hâte de déposer dans les mains de la nation son portefeuille; l'autorité que l'insurrection et le salut public lui ont conférée.

Pendant qu'on entend le National, la France doit se tenir pour dit et être républicaine, M. le ministre de l'intérieur déclare qu'il est dans que le peuple fasse librement entendre sa voix.

Librement; nous savons ce que cela veut dire; libre signifie que si l'Assemblée nationale ne proclame pas la République, le sang français sera

